



**PRÉFET  
DU MORBIHAN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**SERVICE INTERMINISTÉRIEL DE DEFENSE  
ET DE PROTECTION CIVILE**

**VIGILANCE DE NIVEAU ORANGE  
MESSAGE DESTINÉ AUX MAIRES et AUX SERVICES**

Le Préfet du Morbihan, au vu des informations transmises par Météo-France et conformément au plan de vigilance météorologique :

Vous informe que le département du Morbihan est placé en état de **vigilance météorologique de niveau orange** (niveau 3 sur une échelle de 4) pour les phénomènes suivants :

**AVIS DE VIGILANCE ORANGE PLUIE-INONDATION**

**Début de l'épisode : lundi 26 janvier 2026 à 20 h 00**

**Fin prévisible de l'épisode : mardi 27 janvier à 6 h 00**

Situation :

**Une nouvelle dégradation pluvieuse est attendue sur la Bretagne ce lundi 26 janvier 2026 en fin d'après-midi**, les pluies se renforcent en début de soirée et sont durables sur une moitié sud Bretagne. La dégradation évacue par l'est en début de matinée mardi.

Conséquences possibles de l'évènement:

**Épisode pluvieux conséquent dans un contexte de sols saturés et de crues déjà en cours.**

**En milieu d'après-midi, de nouvelles pluies abordent la pointe bretonne. Ces pluies vont nettement se renforcer en début de soirée sur le Finistère et le Morbihan et se maintenir toute la nuit. En fin de nuit/début de matinée, ces pluies s'évacuent rapidement vers l'Est de la Bretagne.**

**Sur l'ensemble de ce nouvel épisode d'une douzaine d'heures, on attend des cumuls souvent compris entre 20 et 40 mm, voire plus sur des sols déjà bien saturés par les épisodes précédents.**

**Il est très fortement conseillé aux maires :**

- d'interdire des voies de circulation directement concernées par l'évènement météo, s'ils le jugent nécessaire,
- d'informer la population des conseils de comportement suivants :
  - o Renseignez-vous avant d'entreprendre vos déplacements et soyez très prudents. Respectez, en particulier, les déviations mises en place ;
  - o Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée et évitez les abords d'un cours d'eau. Ne vous mettez pas à l'abri près des arbres ;
  - o Dans les zones habituellement inondables, mettez en sécurité vos biens susceptibles d'être endommagés et surveillez la montée des eaux ;
  - o Ne touchez pas aux câbles de réseaux tombés à terre.

Fait à Vannes, le 26 janvier 2026 à 09h00

Le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le chef du SIDPC  
Sébastien DESHAYES

### Conséquences possibles :

- De fortes précipitations susceptibles d'affecter les activités humaines sont attendues.
- Des inondations importantes sont possibles dans les zones habituellement inondables.
- Des cumuls importants de précipitation sur de courtes durées, peuvent, localement, provoquer des crues inhabituelles de ruisseaux et fossés.
- Risque de débordement des réseaux d'assainissement.
- Des chutes d'arbres et de branchages sont possibles.
- Les conditions de circulation routière peuvent être rendues difficiles sur l'ensemble du réseau secondaire et quelques perturbations peuvent affecter les transports ferroviaires.
- Des coupures d'électricité et de réseau téléphonique peuvent se produire.

### Message transmis aux services suivants :

- |   |                              |                    |
|---|------------------------------|--------------------|
| - SDIS (CODIS)                            | - Groupement de Gendarmerie  | - DDPN             |
| - DDTM                                    | - UD DREAL                   | - DD ARS           |
| - DSDEN                                   | - DDPP                       | - DDETS            |
| - Préfecture de zone (COZ)                | - Météo-France               | - DIRO             |
| - Sous-préfecture de Lorient              | - Sous-préfecture de Pontivy | - DMD              |
| - SAMU                                    | - CHBA                       | - CHBS             |
| - Conseil régional de Bretagne            | - Conseil départemental      | - Base hélicoptère |
| - Golfe du Morbihan Vannes Agglo          | - Lorient Agglomération      | - CROSSA           |
| - RTE                                     | - ENEDIS                     | - GrDF             |
| - Orange                                  | - SNCF                       | - CTRL             |
| - Associations agréées de sécurité civile |                              | - Eau du Morbihan  |
| - EPTB Vilaine- SAUR                      | - VEOLIA                     | - CEO              |
| - STGS                                    | - SUEZ                       |                    |